Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260309-20260307-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
02/03/2026
Affichée le 02/03/2026

L'an deux mil vingt-six
Le lundi neuf mars à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
12/03/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, M. MARIE Christophe, Mme PRIOUL Joëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme GAUTON Gaëlle, M. de MONCUIT Jacques, M. VASLET Didier, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. GERVIS Philippe, Mme GOBE Ghislaine, M. QUERRY Christophe, M. LEGAVRE Jean- Luc, Mme NAWOJ Elisabeth, Mme LENDORMY Clémence, Mme BROSSAY Aurélie, M. JUHEL Arnaud, M. CHEVALIER Yohann, Mme BOUGOUIN Vanessa.

Absents excusés **:**
M. HURAUX Alexandre a donné pouvoir à M. JUHEL Arnaud
Mme BERTHEL Marlène, M. PONTAIS Jean-Philippe, Mme ROUTIER Laetitia, Mme BOUVIER Maria.

Mme NAWOJ Elisabeth a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 19

2026.03.07) VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Se sont retirés pour le vote M. GAIGNE Olivier, M. VASLET Didier, M. MARIE Christophe
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les associations sollicitant une subvention présentent toutes un intérêt local,
Considérant qu'il est indispensable pour l'intérêt général d'apporter une aide aux associations locales afin de permettre leur maintien et leur développement,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal après réunion de la commission d'octroyer les subventions aux associations pour l'année 2026 comme énoncés dans les tableaux ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260309-20260307-DE

Associations communales	Montant
ACCA de St Marc	500 €
ACCA de Baillé	150 €
AFN UNC	260 €
Amicale Laïque Cross 118 licenciés 11 €	1 298 €
Coglais Bonsaï	150 €
Classes	150 €
Comité des fêtes Baillé	300 €
Genêts d'or	200 €
Marché de Noël	500 €
Gymnastique féminine	150 €
Picaous	2 000 €
Ramdam des Roses	150 €
Tennis Club Le Tiercent	100 €
St Marc Ensemble	1800 €
Tennis de table Baillé	220 €
USSMSO 196 licenciés/2 x 11 €	1 078 €
Sous-total	**9 006 €**

Autres associations	Montant
Au Fil du Temps	150 €
Croix d'or	40 €
Donneurs de sang	50 €
DOJO du Coglais 7 € par licencié	0 €
COGLAIS GYM 7 € par licencié	70 €
Zumba Maen Roch 7 € par licencié	70 €
Sous-total	**380 €**
MONTANT GLOBAL 2026	**9 386 €**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
*- **DÉCIDENT** d'attribuer à l'appui des demandes d'aides financières effectuées par les associations, de leurs octroyer les subventions détaillées ci-dessus,*
*- **DISENT** que ces sommes seront imputées à l'article 65748 en section de fonctionnement du budget communal 2026.*

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 12 mars 2026

Le Maire :

O. GAIGNE

Recto/verso